Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260326-DC26_114-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

TONNERRE

affiché le 26/03/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 – 114

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations

DOMAINE ET PATRIMOINE
CONCLUSION D'UN BAIL D'HABITATION – MAISON MARLAND – 10 RUE FRANÇOIS MITTERRAND A TONNERRE – [redacted]

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 26-048 du conseil municipal en date du 23 mars 2026 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code civil ;
- Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
- Considérant que la commune est propriétaire d'un logement situé Maison Marland – 10 rue François Mitterrand à Tonnerre ;
- Considérant que ce bien relève du domaine privé communal ;
- Considérant la volonté de la commune de mettre ce logement en location ;
- Considérant la candidature de Madame [redacted] ;

DECIDE

- De conclure un bail d'habitation avec Madame [redacted] aux conditions suivantes :
 - Locaux : Appartement T3 sis 2ème étage Maison Marland – 10 rue François Mitterrand à Tonnerre (89700),
 - Durée : du 03/04/2026 au 02/04/2029,
 - Loyer : 540 € charges comprises,
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout document afférent à cette décision de location selon les besoins de la collectivité ou de la locataire.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

A Tonnerre, le 25/03/2026
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.